



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/605

Mécénat des particuliers au profit des Célestins-Théâtre de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/605 - MECENAT DES PARTICULIERS AU PROFIT DES
CELESTINS-THEATRE DE LYON (DIRECTION DES
AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose
ce qui suit :

Le Théâtre des Célestins s'est structuré début 2020 pour développer le mécénat d'entreprises et les ressources propres du Théâtre. L'engagement des mécènes du Cercle Célestins et des mécènes de projet lui permet de développer des marges de manœuvre supplémentaires tant sur les projets de création liés à la programmation artistique que sur les projets solidaires, éducatifs, patrimoniaux, d'insertion ou d'accessibilité du Théâtre.

Parallèlement, les dons de particuliers représentent un axe de développement du mécénat opportun qui plus est, dans un contexte de crise économique et sociale, où le Théâtre a besoin de développer des projets solidaires et de se rapprocher davantage de son public. À la faveur de la crise sanitaire, le public du Théâtre a été généreux : près de 17% des billets achetés ont été transformés en dons solidaires depuis le mois de mars 2020.

Dans ce contexte et de façon coordonnée avec sa politique de mécénat, le Théâtre des Célestins souhaite favoriser le mécénat de particuliers sous deux formes :

- les dons solidaires ponctuels et spontanés ;
- les bienfaiteurs du Théâtre.

On entend par dons solidaires ponctuels et spontanés les dons inférieurs à 1 000 € et perçus soit par l'abandon au profit du Théâtre des places suite à l'annulation des spectacles, soit en réponse au bulletin de don téléchargeable en ligne sur le site Internet du théâtre.

Il est aussi proposé de permettre un don en ligne dit « Spectacle solidaire », qui permettrait d'offrir à des publics le nécessitant une ou plusieurs places à titre de don.

Aucune contrepartie n'est proposée pour ces dons si ce n'est :

- un contact plus fréquent et personnalisé avec ces donateurs : mail d'informations individualisés sur des activités ou rencontres proposées au public autour des spectacles (bords de scène, conférences, ateliers couture, répétitions ouvertes ...) et conseils personnalisés sur la programmation ;
- l'envoi d'un reçu fiscal à réception des dons.

À partir de 1 000 € de dons, les donateurs deviennent « Bienfaiteurs du Théâtre » sur une saison. Ces dons viennent directement en soutien à un projet ou la création d'un spectacle, variant selon les projets de la saison.

Le théâtre pourra nommer un parrain ou une marraine porte-parole des Bienfaiteurs.

Les Bienfaiteurs du théâtre pourront être invités au cours de la saison à une rencontre exclusive avec les artistes et le personnel du théâtre afin de faciliter les échanges et leur ouvrir les coulisses du théâtre de façon très personnalisée lors d'un événement organisé pour eux et valorisé à moins de 69 €. Leur nom pourra être, par ailleurs, indiqué dans la brochure de saison du théâtre.

Le Théâtre des Célestins ne souhaite pas proposer de contreparties autres que des rencontres, des informations données en avant-première qui ne revêtent pas de valeur commerciale.

Aussi, la relation privilégiée avec les Bienfaiteurs ne donnera pas lieu à des avantages commerciaux ou des formules de dons en fonction des montants reçus. En tout état de cause, l'échange personnalisé avec les Bienfaiteurs ne pourrait être valorisé à plus de 69 € (montant maximum des contreparties accordées aux donateurs particuliers).

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Le dispositif de dons des particuliers au profit des Célestins-Théâtre de Lyon est approuvé.
- 2- Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits du budget 03, opération MECENAT dans ANNEXECL nature comptable 7713 fonction 316.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Grégory DOUCET